

dans les trois séances : antépréparatoire du 20 juillet 1897, préparatoire du 30 août 1898 et générale du 22 février 1899 ; et que Sa Sainteté, après mûr examen et après avoir invoqué à cet effet les lumières célestes, a daigné sanctionner le jugement de la Sacrée Congrégation. Les deux miracles de premier ordre approuvés par ce décret sont : 1^o la guérison instantanée et parfaite obtenue le 13 février 1889 d'une très grave pneumonie infectieuse dont souffrait, au point que tout espoir humain avait été perdu, un adolescent, Léopold Tayac, élève du collège des Frères à Rodez ; 2^o la guérison instantanée et parfaite que le Frère Néhelme, de l'Institut des Frères à Ottawa, obtint le 4 mai 1889, à l'intercession du bienheureux de la Salle, d'une paraplégie provenant de la lésion de l'épine dorsale, dont il souffrait depuis un an et demi et qui était devenu rebelle à tous les remèdes.

Aussitôt après la promulgation du décret, la députation des Frères des Ecoles Chrétiennes est venue, avec le postulateur de la cause, le très cher frère Robustien, aux pieds du trône afin d'offrir au Souverain Pontife l'hommage de la profonde reconnaissance de tout l'Institut pour ce décret, qui assure désormais la canonisation du bienheureux.

Le Saint-Père a répondu par des paroles de la plus haute bienveillance envers l'Institut des Frères et de la plus vive confiance dans l'intercession du bienheureux de la Salle pour obtenir que les bienfaits de l'éducation chrétienne soient assurés de mieux en mieux aux générations croissantes, qui sont l'espoir de l'Eglise et de la société. Enfin Sa Sainteté, se levant devant le trône, a donné, avec effusion de cœur à tous les assistants, la bénédiction apostolique.

— Le décret, promulgué le 30 avril au Vatican, a été